

François GROSDIDIER

*Moselle (1^{ère} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 28 juin 2007]

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [J.O. du 28 juin 2007]

Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [J.O. du 29 juin 2007]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

DÉBATS

Projet de loi n° 719 relatif aux organismes génétiquement modifiés

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [1^{er} avril 2008] (p. 1068) ; [2 avril 2008] (p. 1139)

Son intervention (p. 1112)

Thèmes :

Agriculture : organismes génétiquement modifiés (OGM) : principe de réversibilité (p. 1112)

Agriculture : organismes génétiquement modifiés (OGM) : responsabilité (p. 1113)

Agriculture : organismes génétiquement modifiés (OGM) : transparence (p. 1113)

Agriculture : produits phytosanitaires (p. 1112)

Agroalimentaire : organismes génétiquement modifiés (OGM) : étiquetage (p. 1113)

Déchets, pollutions et nuisances : principe pollueur payeur (p. 1112)

Environnement : Grenelle de l'environnement (p. 1112)

Parlement : groupes de pression (p. 1113)

Politiques communautaires : organismes génétiquement modifiés (OGM) (p. 1112)

Recherche : biotechnologies (p. 1112)

Recherche : Haut conseil des biotechnologies (p. 1113)

Santé : sécurité sanitaire (p. 1112)

Discussion des articles [2 avril 2008] (p. 1149, 1169) ; [3 avril 2008] (p. 1198, 1216, 1249) ; [7 avril 2008] (p. 1284, 1313) ; [8 avril 2008] (p. 1395, 1415)

Article 1er (principes généraux encadrant le recours aux organismes génétiquement modifiés)

Son intervention (p. 1160)

Son amendement n° 112 (p. 1216) : adopté (p. 1218)

Son amendement n° 113 (p. 1222)

Après l'article 1er

Son amendement n° 116 (encouragement, organisation et financement par l'Etat de la recherche scientifique fondamentale sur, notamment, le fonctionnement des écosystèmes, l'écotoxicologie et l'épidémiologie et encadrement des partenariats public / privé pour assurer l'indépendance des équipes scientifiques et la transparence des sources de financement) (p. 1239) : rejeté (p. 1240)

Article 2 (Haut conseil des biotechnologies)

Son intervention (p. 1245)

Son amendement n° 117 (p. 1250)

Son amendement n° 118 : adopté (p. 1256)

Ses amendements n°s 119 à 121, 130, 122 à 125, 131, 126 et 127 (p. 1256 et s.)

Son amendement n° 128 (p. 1298) : adopté (p. 1300)

Article 7 (publicité des informations contenues dans les dossiers de demande d'autorisation)

Son intervention (p. 1316)

Son amendement n° 146 (p. 1317)

Son sous-amendement n° 487 à l'adt n° 68 de la commission (p. 1318)

Ses amendements n°s 147 et 148 (p. 1319 et s.)

Avant l'article 3

Son amendement n° 129 (suppression de la notion de "coexistence entre cultures" avec ou sans OGM) : retiré (p. 1326)

Article 3 précédemment réservé (mise en œuvre de la coexistence entre cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et biologiques)

Son intervention (p. 1332)

Ses amendements n°s 132 et 176 (p. 1338)

Son amendement n° 133 : adopté (p. 1339)

Ses amendements n°s 134 et 135 deuxième rectification (p. 1340 et s.)

Article 4 précédemment réservé (dispositions pénales)

Son intervention (p. 1405)

Ses amendements n^{os} 136 et 137 (p. 1406 et s.)

Article 5 précédemment réservé (responsabilité des exploitants mettant en culture des organismes génétiquement modifiés)

Ses amendements n^{os} 138, 140 rectifié et 139 (p. 1419 et s.)

Article 8 (utilisation confinée des organismes génétiquement modifiés)

Ses amendements n^{os} 167, 149 à 151 (p. 1432 et s.)

Article 9 (dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés)

Son amendement n^o 141 rectifié (p. 1438) : adopté (p. 1439)

Ses amendements n^{os} 152 et 153 rectifiés (p. 1439)